



Préparation Comité National Fédéral des 13 et 14 septembre 2018

Fiche de synthèse préparatoire aux travaux

Ordre du jour :

Jeudi 13 septembre :

- 9 h : actualité revendicative / Élections professionnelles : nos priorités de la rentrée sociale. **Jeff LAIR.**
- 12 h 30 : repas
- 14 h : 12ème Congrès :
 - o Présentation du plan de travail
 - o Validation de la commission des candidatures
 - o Validation du lieu du congrès à partir de la proposition de la CEF
 - o Validation du principe de prise en compte des amendements uniquement, adressés en version électronique
 - o débat sur les thématiques du projet de document d'orientation (à partir notamment des retours des questionnaires du bilan mi-mandat). **Nathalie METCHE-NICKLES et Natacha POMMET**
- 16 h 15 : Cogétise

Vendredi 14 septembre :

- 9h - Appel de 3 syndicats de Paris, TAM-DPE, ASPS, Administratifs, suite à la décision de mise sous tutelle prise à la CEF du 15 mars 2018. **Magali BADIOU – Michel CAUSSEMILLE – Fanou SAVARIAUD.**
- 10 h 30 : 52^{ème} congrès confédéral. **Philippe MOUCHEL et Damien MARTINEZ.**

Cette fiche de synthèse est destinée à l'ensemble des syndicats de la fédération, elle a pour but d'aider les syndiqués à mieux appréhender l'ordre du jour, de transmettre l'ensemble des éléments pour conduire collectivement un débat en vue de définir le positionnement du syndicat sur les différentes validations, décisions ou orientations soumises à la consultation du CNF.

Chaque syndicat de la fédération se doit de mettre en œuvre le travail préparatoire du CNF avec l'ensemble des syndiqués (respect des chartes et règles de vie confédérales sur l'importance de la consultation de tous les syndiqués, chacun-e et chacun d'entre eux étant un syndiqué auteur, acteur et décideur de l'activité syndicale) à l'issue des débats dans le syndicat un représentant doit être désigné pour aller porter la voix du syndicat au comité des syndicats du département (CSD) afin d'enrichir le débat collectif, de définir le positionnement du territoire et de confier un mandat clair au camarade qui sera désigné pour porter la voix des syndicats lors du CNF. À l'issue du comité départemental, le Collectif Animation CSD doit retourner à la fédération la fiche PV ci-jointe au plus tard le **10 septembre 2018**, cette fiche PV sera d'une aide précieuse pour bien finaliser la préparation du CNF.

Premier Jour :

Actualité revendicative :

Jef LAIR nous présentera un rapport qui traitera des différents sujets d'actualité sur le plan national. Les syndicats via les CSD peuvent également faire remonter par le biais de la fiche « PV prépa CNF » l'actualité locale qui pourrait compléter le rapport. Ceux sur quoi il convient d'être vigilant et attentif autant sur le plan local que national.

Afin de préparer le CNF de septembre, qui sera le dernier avant les élections du 6 décembre, la CEF réunie le 21 juin invite les CSD à mettre en débat avec les syndicats une proposition de déploiement exceptionnel, début novembre, après le dépôt des listes. La CEF propose de lancer le mot d'ordre de 10 000 syndiqués mobilisés dans 1000 syndicats (une dizaine en moyenne par CSD), le même jour (ou sur une semaine), pour aller en direction de leurs collègues, présenter les listes, avec un même communiqué national au verso, appeler à voter massivement pour la CGT. On convoquerait partout la presse régionale, on organiserait partout le même jour nos heures d'info. Cette proposition est soumise au débat du CNF de rentrée.

12^{ème} Congrès fédéral :

La CEF a arrêté la date du 12^{ème} congrès fédéral, il aura lieu du 18 au 21 novembre 2019. Il convient donc lors de ce CNF de valider le lieu de congrès. À ce jour, la CEF envisage que le congrès soit organisé à Montpellier, les structures de la Fédération et de l'interpro sont impliquées dans cette proposition. Le BF a reçu une proposition de candidature de la CSD 34. Le plan de travail pour la préparation du congrès et les 5 commissions (orientation, direction, mandat et vote, bilan d'activité, organisation matérielle du congrès) seront également à valider. La CEF propose que les 5 commissions soient composées de 6 membres de la CEF et de 7 camarades issus des syndicats, animateurs de CSD et CFR.

Les propositions issues des CSD et CFR pour la composition de la commission des candidatures et de la commission d'orientation seront validées par le CNF. Les deux mois d'été seront donc mis à profit par nos syndicats pour faire remonter ces propositions à la Fédération. Elles seront ensuite prises en compte et étudiées par la CEF de septembre qui fera une proposition au CNF.

Le CNF sera également l'occasion de débattre des grandes thématiques pour le projet du document d'orientation, il sera possible pour les syndicats de faire des amendements au document d'orientation provisoire qui sera arrêté sur proposition de la CEF de mars 2019. Pour faciliter leur prise en compte, il sera proposé au CNF de valider le principe de ne retenir que les amendements uniquement transmis par voie électronique. Pour rappel nous avons atteint plus de 1000 amendements lors du 11^{ème} congrès.

Le bilan de mi-mandat qui sera présenté conjointement par le pôle qualité de Vie syndicale et Revendicatif nous permettra de nourrir les premières pistes de réflexion sur la structuration des thématiques d'orientation du prochain document de congrès.

La plupart des décisions sont en cours de mise en œuvre, beaucoup de collectifs et secteurs ont été renforcés ou sont en cours de l'être dans le but d'améliorer toujours plus notre travail revendicatif. Plusieurs adresses mail spécifiques ont été créées : comme celles, du secteur formation, juridique et statutaire.

La CEF a beaucoup œuvré pour améliorer la qualité de la vie syndicale dans la Fédération, en mettant en œuvre un module Secrétaire de Syndicat, pour aider nos dirigeants à appréhender leur mission, en mettant en place les coopérations en territoire impliquant l'ensemble des membres de la CEF dans la vie de nos syndicats.

Pour autant nous avons encore beaucoup de décision à relancer : celle sur la politique des cadres avec la mise en œuvre du suivi du parcours militant ou encore la réflexion sur le périmètre des syndicats et des structures CGT, celle sur la structuration de notre UFICT qui doit permettre la mise en œuvre d'une large consultation des syndiqués ICT sur l'amélioration du fonctionnement de notre outil fédéral.

L'amélioration de la qualité de vie syndicale dépend de notre capacité à mettre en œuvre notre démocratie interne. La qualité de vie syndicale ne pourra pas s'améliorer si nous ne parvenons pas à mieux travailler en amont dans les syndicats nos prises de décision, qui doivent être collectives.

C'est bien en ce sens que nous avons décidé de créer ce type de note de synthèse à laquelle il sera ajouté pour les prochains CNF des PJ complémentaires pour que l'ensemble des données soient bien connues de tous, ceci pour permettre d'aider les adhérents à la prise de décision collective. On réclame à nos employeurs d'avoir en amont connaissance de l'ensemble des pièces d'un dossier pour pouvoir siéger dans les CT /CAP..., on doit avoir la même exigence dans notre organisation.

Cogétise :

La CGT accuse un gros retard de reversement de cotisations, qu'il convient rapidement de régulariser sans quoi les conséquences budgétaires mettraient en difficulté toute la CGT à un moment aussi important que celui des élections professionnelles. La CEF proposera un plan de travail par département afin de vite combler le retard.

Deuxième Jour :

Appel de 3 syndicats de Paris, TAM-DPE, ASPS, Administratifs :

Suite à la mise en œuvre de la tutelle de trois syndicats de la ville de Paris et comme le prévoit les statuts de la fédération, ces trois syndicats ont fait appel de la décision. Il convient donc de présenter leur recours et de statuer sur la poursuite de la démarche.

Mandatement 52^{ème} congrès confédéral : (PJ : Délibération du CCN – CR FDSP réunion lancement mandatement – doc répartition des mandats)

Le congrès se déroulera en mai 2019 à Dijon, il réunira 1 000 délégués, 900 actifs et 100 retraités.

Les délégués seront répartis en fonction des exercices 2015 – 2016 – 2017, ils seront répartis par FD, la répartition sera arrêtée définitivement à la date du 30 septembre 2018, date à laquelle sera connue le nombre de FNI 2018.

Les mandats seront répartis par régions avec des critères voir la délibération du CCN du 6 et 7 février la désignation démocratique de délégués directs représentant un syndicat ou de délégués représentant plusieurs syndicats fera l'objet d'une coopération active entre les fédérations et les unions départementales.

Le cheminement du mandatement :

Dans le premier temps, c'est les syndicats qui font des propositions de prémandatement. Dans un deuxième temps, une réunion en comité des syndicats doit avoir lieu sous l'égide de l'UD et de la Fédération (CSD) à l'issue de cette réunion une double validation doit avoir lieu par le FD et UD.

Il y aura un chiffrage du nombre de délégués par FD et par UD, un chiffrage à l'échelle régionale avec découpage par profession et département sera également réalisé. Chaque département et fédération auront droit à un délégué au minimum.

La délégation sera à parité 500 femmes pour 500 hommes, la féminisation sera calculée sur la base des taux par féminisation dans chaque profession. Les taux seront établis FD par FD sur la base d'une enquête DADS (profession par profession) qui date de 2014, selon les données sociales de l'INSEE qui regroupe 2 millions d'individus incluant plusieurs variables. Une fois les données pondérées cela comprend environ 24 815 000 salariés.

Une comparaison avec les données CoGiTiel permet également d'apprécier les chiffres, les chiffres CoGiTiel ne peuvent pas servir de base de calcul, car trop d'écart entre certaine profession qui ne l'utilise pas ou mal, voire pas du tout. 200 délégués seront des jeunes de moins de 30 ans. **Aucun délégué ne devra avoir effectué plus de trois congrès confédéraux.** L'ensemble des désignations devront être arrêtées avant le 30 novembre 2018. Si possible le mandatement doit être réfléchi par syndicat pour parvenir à bien répartir les critères de composition de la délégation.

Le calendrier :

- Du 1^{er} juin au 31 août réunion dans les territoires sur co-construction des mandatements selon double validation profession et interpro.
- Du 1^{er} septembre au 30 novembre désignation des délégués.
- Le 1^{er} décembre affectation des voix.
- Le 15 mars envoi des cartes de mandatement.